

Orientations régionales en sécurité alimentaire

Janvier 2007

Comité d'action en sécurité alimentaire de Laval (CASAL)

Agence de la santé
et des services sociaux
de Laval

Québec 

Direction de santé publique

Pour le Comité d'action en sécurité alimentaire de Laval (CASAL), les actions qui découleront de ces orientations devront respecter les principes de **dignité, d'empowerment individuel et collectif et de développement durable**. Elles devront également s'appuyer sur le réseau de soutien alimentaire existant reconnu par la communauté et sur les considérations suivantes :

Première orientation

- CONSIDÉRANT QUE les organisations travaillant en sécurité alimentaire ne réussissent pas à répondre à la demande croissante;
- CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aide alimentaire a développé une expertise valable en la matière;
- CONSIDÉRANT QUE 16 % des Lavallois vivent sous le seuil de faible revenu et que certains quartiers sont plus affectés par la pauvreté;
- CONSIDÉRANT QUE certains groupes de personnes dont les personnes vivant sous le seuil de faible revenu, les familles monoparentales, les enfants, bébés et femmes enceintes, les personnes seules, les personnes âgées, les personnes immigrantes ou nouvellement arrivées, les itinérants, les personnes éprouvant un problème de santé mentale sont vulnérables et plus susceptibles de vivre l'insécurité alimentaire;
- CONSIDÉRANT QUE certains quartiers sont défavorisés au plan de l'offre alimentaire et que son accessibilité peut être alors compromise pour la population qui y réside.

Assurer une offre alimentaire accessible à coût abordable dans les quartiers défavorisés et aux personnes vulnérables en termes de variété des aliments, de proximité et de diversité des sources d'approvisionnement telles que des services commerciaux, communautaires, des dépannages d'urgence, etc.

Deuxième orientation

- CONSIDÉRANT QUE Laval est une région où le secteur de l'agroalimentaire occupe une place importante;
- CONSIDÉRANT QUE la zone agricole permanente représente près de 30 % de notre territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la sécurité alimentaire à court, à moyen et à long terme passe nécessairement par la pérennité du système agroalimentaire, c'est-à-dire que l'agriculture locale puisse poursuivre ses activités afin de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures.

Favoriser l'achat de produits locaux pour soutenir le développement d'un système agroalimentaire durable qui respecte les principes liés à la sécurité alimentaire.

Troisième orientation

- **CONSIDÉRANT QUE** l'insécurité alimentaire affecte plus de 36 000 personnes à Laval;
- **CONSIDÉRANT QUE** l'insécurité alimentaire est un problème important qui a des impacts directs sur la santé et la qualité de vie des personnes qui sont touchées par cette problématique;
- **CONSIDÉRANT QUE** Laval doit continuer à se préoccuper de la sécurité alimentaire;
- **CONSIDÉRANT QUE** 34 105 ménages lavallois doivent déboursier 30 % et plus de leur revenu pour se loger.

Maintenir une instance de travail intersectorielle en sécurité alimentaire qui aura pour fonctions de :

- **Promouvoir la sécurité alimentaire;**
- **Assurer la complémentarité et la cohérence entre les actions;**
- **Assurer la mise à jour des informations régionales de l'état de la sécurité alimentaire de la population;**
- **Poursuivre la réflexion sur les orientations futures;**
- **Développer une analyse solidaire de la sécurité alimentaire.**

Quatrième orientation

- **CONSIDÉRANT QUE** le mode de vie actuel favorise la consommation des aliments transformés et prêts-à-manger, que de moins en moins de temps est consacré à la préparation et au partage des repas familiaux et qu'en ce sens, les habiletés liées à l'alimentation et les connaissances culinaires ne sont pas valorisées;
- **CONSIDÉRANT QUE** les habiletés à faire des choix alimentaires éclairés influencent la santé et la sécurité alimentaire de la personne.

Promouvoir et soutenir la revalorisation des habiletés et connaissances liées à l'alimentation.